



Paris, le 15 décembre 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **# France Relance : 351 projets retenus dans la région d'Île-de-France pour la rénovation énergétique des bâtiments publics de l'État et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante**

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris et le recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de l'académie de Paris se félicitent de la sélection en conférence nationale de l'immobilier stratégique du 14 décembre 2020, de 351 projets pour 613,5 millions d'euros dans la région, en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics de l'État et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante, dans le cadre de #France Relance.

Cette sélection correspond à la tranche de financement concernant l'Île-de-France au sein du programme national de rénovation énergétique des bâtiments de l'État.

Au plan national, ce sont 4 214 projets représentant 2,7 milliards d'euros qui seront ainsi financés par le plan de relance du Gouvernement. L'Île-de-France reçoit ainsi 23% de l'enveloppe nationale, soit légèrement plus que le poids de la région dans le parc national en superficie (22%), permettant de couvrir 300 bâtiments et 110 communes réparties sur l'ensemble du territoire régional.

Cette sélection fait suite au dépôt de plus de 6 000 candidatures pour un montant de plus de 8,4 milliards d'euros.

Les dossiers concernent une grande variété de bâtiments et de ministères et reflètent la volonté du gouvernement de réserver une part spécifique de ses investissements à l'enseignement supérieur et à la recherche, qui reçoit 37% du total (225 M€).

En Île-de-France, l'État a souhaité privilégier à la fois la solidité des projets au plan environnemental et de la capacité à soutenir rapidement l'économie mais également l'équilibre territorial entre départements, notamment au profit de la petite et de la grande couronne.

Pour mémoire, le Gouvernement a opéré une sélection guidée par trois principes.

**Le Gouvernement a en premier lieu privilégié l'efficacité écologique et économique de la relance.** Les projets ont ainsi été retenus au regard de deux critères essentiels: leur performance énergétique et la capacité à mettre rapidement en œuvre le projet, favorisant la relance des économies locales et du secteur du bâtiment.

Alors que les bâtiments sont responsables du quart des émissions de gaz à effet de serre en France et que l'immobilier de l'État représente un parc d'une ampleur exceptionnelle (97 millions de m<sup>2</sup> et 191 000 bâtiments), l'État doit prendre une large part dans l'effort national de réduction des consommations énergétiques et de l'empreinte carbone. Il se doit d'être exemplaire dans la gestion de son bâti et son action contribuera à une dynamique à l'échelle du pays (développement des compétences du secteur du BTP en matière de rénovation énergétique par exemple).

Avec une réduction de la consommation énergétique de 400 à 500 millions de kWh prévue à l'issue des travaux, l'investissement de France Relance permettra de réduire considérablement les émissions de CO<sub>2</sub> et l'empreinte carbone du parc immobilier de l'État.

Tous les projets retenus, mais tout particulièrement les 4 108 projets de moins de 5 millions d'euros (dont 320 sur l'Île-de-France), vont favoriser les artisans, les TPE et PME partout en France, dans tous les territoires. Par ailleurs, cet investissement va être un formidable levier sur l'emploi et les compétences: on estime qu'il va permettre la création de 20 000 emplois sur 2021-2023. Cet investissement va également permettre de renforcer les compétences d'une filière d'avenir du secteur du BTP, celle de la rénovation énergétique.

Suite à cette sélection, les services de l'État et les établissements publics vont devoir très rapidement mettre en œuvre les chantiers de rénovation, pour une notification au plus tard des marchés fin 2021 et avec une date limite de livraison des chantiers en 2023. Pour accélérer la relance, l'État a pris des mesures de simplification: le relèvement temporaire du seuil de la commande publique à 100 000 euros de travaux dans la loi ASAP ou la facilitation de la réalisation de marchés de conception-réalisation dans le projet de loi de finances pour 2021.

**En deuxième lieu, le Gouvernement a souhaité soutenir les jeunes qui comptent parmi les populations les plus touchées par la crise et qui ont été amenés à faire de lourds efforts, notamment en période de confinement.** Les rénovations financées concernent des universités mais également d'autres établissements de la sphère de l'enseignement supérieur et de la recherche (comme des logements étudiants) améliorant les conditions de vie et de formation des étudiants. C'est un message extrêmement positif envoyé à l'ensemble de la communauté universitaire et scientifique, contribuant à l'attractivité de nos villes et de nos territoires. Ainsi 1 054 opérations pour 1,3 Md€ au niveau national, et 120 pour 184 M€ au niveau de l'Île-de-France, concernent des projets d'enseignement supérieur, de recherche et de vie étudiante.

**En troisième lieu, soucieux de l'équilibre territorial, au cœur des principes de France relance, le Gouvernement a veillé à ce que les projets soient répartis dans toutes les régions métropolitaines et ultra-marines.**

La moitié de l'enveloppe a été allouée de manière totalement déconcentrée, en respectant l'instruction opérée par les services déconcentrés et les classements des préfets de région et les recteurs de région académique à l'issue des Conférences régionales de l'immobilier public (CRIP).

L'ensemble des territoires, des DROM et des COM bénéficient ainsi pleinement de cette mesure : les Antilles, la Guyane, la Polynésie française, Saint Pierre et Miquelon, la Nouvelle-Calédonie, la Réunion, Mayotte ou encore Wallis et Futuna. 237 projets ont été retenus dans les territoires ultra-marins pour un montant total de 161 M€ ou 6 % de l'enveloppe, soit plus que la part du parc de l'État situé dans les territoires ultra-marins.

Enfin, ces travaux permettront d'améliorer l'accessibilité d'un nombre important de bâtiments, facteurs de cohésion sociale avec des personnes en situation de handicap comme avec les personnes âgées.

Parmi les projets emblématiques, ont notamment été retenus :

- la rénovation et l'extension du site multi-occupants de la rue Miollis à Paris 15<sup>e</sup> ;
- l'école de gendarmerie d'Avon (77) ;
- l'école nationale supérieure d'architecture de Versailles (78) ;
- la rénovation énergétique et la densification de la cité administrative d'Évry-sur-Seine (91) ;
- la réhabilitation du tribunal de grande instance de Nanterre (92) ;
- la réhabilitation du bâtiment d'Oscar Niemeyer à Saint-Denis (93), qui abritera le siège de la DIRECCTE d'Île-de-France ;
- la rénovation énergétique du site de Bry-sur-Marne de l'institut national de l'audiovisuel (94) ;
- la rénovation énergétique du centre des finances publiques de Saint-Leu-la-Forêt (95).

De la même manière, près de 80 projets immobiliers concernant des préfetures, des commissariats, des gendarmeries, des centres des finances publiques et autres lieux accueillant du public seront financés au titre du plan de relance au sein de la région.

**Bruno Le Maire** : « *Trois mois après le lancement du plan de relance, grâce à la mobilisation de tous les ministères et de la direction de l'immobilier de l'Etat, ce sont 2,7 Md€ de travaux qui vont pouvoir être mis en œuvre très rapidement grâce à France Relance. Les 4108 projets de moins de 5M€ vont favoriser les artisans, TPE et PME sur tout le territoire. Le taux de sélection de 32%, a permis de sélectionner des projets avec un fort gain énergétique et pouvant être mis en œuvre rapidement. Comme pour l'ensemble des autres mesures du plan de relance, nous tenons notre calendrier ambitieux de mise en œuvre de France Relance: 10 milliards d'euros dès 2020 et 40 milliards supplémentaires en 2021.* »

**Frédérique Vidal** : « *Le volet rénovation énergétique du plan de relance est une formidable opportunité pour l'enseignement supérieur, la recherche et la vie étudiante. C'est un message fort envoyé à la jeunesse et à l'ensemble de la communauté universitaire et scientifique. Ce montant exceptionnel en faveur de la transition énergétique va contribuer à la transformation des campus et des lieux de vie et de formation des étudiants. Cette volonté de transformation qui s'incarnera au sein de l'ensemble des territoires de métropole et des Outre-Mer, s'appuie sur une approche*

globale et équilibrée intégrant d'autres leviers majeurs que sont la loi de programmation de la recherche, les autres mesures du plan de relance, le PIA 4 et les projets soutenus territorialement dans le cadre du CPER 2021-2027».

**Olivier Dussopt** se félicite du lancement de ce chantier d'ampleur sans précédent : « Non seulement l'Etat va contribuer massivement à la transition énergétique et environnementale, priorité de notre Gouvernement, mais il participera aussi à l'amélioration significative des conditions de travail des agents publics, et des conditions d'accueil des citoyens qui se rendent quotidiennement dans nos services publics. Tout en relançant l'économie en soutenant notamment le secteur clé du bâtiment, ce plan constitue un investissement pour l'avenir et aura des impacts concrets et rapides sur l'ensemble du territoire ».

Suite à cette sélection, les services de l'Etat et les établissements vont devoir très rapidement mettre en œuvre les chantiers de rénovation, pour une notification au plus tard fin 2021 et avec une date limite de livraison des chantiers en 2023. La conduite rapide de ces milliers de chantiers va constituer un défi opérationnel pour lequel la mobilisation de tous les outils de la commande publique va être nécessaire. Les évolutions récentes en matière de marchés publics vont à ce titre s'avérer être un facteur clef de la réussite de ce volet du plan de relance.

**Les projets sélectionnés sont consultables au moyen d'une cartographie numérique accessible depuis le site de l'immobilier de l'État : <http://cartographie-plan-de-relance.portail-die.fr/batiments>**

#### Contacts presse :

Cabinet de Bruno Le Maire	01 53 18 41 13	<a href="mailto:presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr">presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr</a>
Cabinet de Frédérique Vidal	01 55 55 84 24	<a href="mailto:secretariat.communication@recherche.gouv.fr">secretariat.communication@recherche.gouv.fr</a>
Cabinet d'Olivier Dussopt	01 53 18 45 26	<a href="mailto:presse.mcp@cabinets.finances.gouv.fr">presse.mcp@cabinets.finances.gouv.fr</a>

#### **Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris**

01 82 52 40 25 / [pref-communication@paris.gouv.fr](mailto:pref-communication@paris.gouv.fr)

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75\\_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF) 